

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1982/NGO/6  
31 août 1982

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la lutte contre les  
mesures discriminatoires et de la  
protection des minorités  
Trente-cinquième session  
Point 12 de l'ordre du jour

ETUDE DU PROBLEME DE LA DISCRIMINATION A L'ENCONTRE  
DES POPULATIONS AUTOCHTONES

Déclaration écrite présentée par le Conseil international  
de traités indiens, organisation non gouvernementale  
dotée du statut consultatif (catégorie II)

Le Conseil international de traités indiens est une organisation non gouvernementale dotée, depuis 1977, du statut consultatif (catégorie II) auprès du Conseil économique et social. Il est composé de 98 nations et peuples indiens de l'hémisphère occidental.

A l'heure actuelle, le Conseil international de traités indiens est gravement préoccupé par la répression qui s'exerce à l'encontre de la population autochtone du Guatemala.

Au Guatemala, la population autochtone est, au total, d'environ 4 171 000 personnes - estimation minimale - sur une population totale d'environ 8 millions d'habitants. Les Indiens représentent quelque 80 % de la population rurale.

Les Indiens sont présents dans tous les départements du Guatemala, mais ils sont les plus nombreux dans onze d'entre eux : l'Alta Verapaz compte plus de 600 000 Indiens Kekchi et Pcomchi; le département de San Marcos compte plus de 600 000 Indiens Mam; celui de El Quiché est peuplé de près de 600 000 Indiens Quiché, Ixil et Uspanteco; celui de Huehuetanango compte près de 600 000 Indiens Mam, Kanjobal, Jacalteca, Chuj et Aguacateca; dans le département de Quezaltenango vivent 500 000 Indiens Mam et Quiché; on compte 250 000 Indiens Quiché dans chacun des départements de Totonicapán et Suchitepequez; dans le département de Guatemala, où se trouve la capitale, il y a plus de 200 000 Indiens Cakchiquel; dans celui de Solola, plus de 200 000 Indiens Quiché, Cakchiquel et Tzutujil; enfin, plus de 100 000 Indiens Quiché vivent dans le département de Baja Verapaz.

Les communautés indiennes et les communautés métisses vivent côte à côte mais sont séparées par le système de castes hérité de l'Espagne coloniale, qui assignait même des costumes spécifiques et différents aux habitants de chaque village indien.

Chacun des 22 peuples indiens parle une langue différente et rares sont les Indiens qui parlent espagnol, langue officielle du Guatemala. L'alphabétisme en espagnol est à peu près inexistant. Depuis son accession à l'indépendance, le Guatemala n'a connu que des gouvernements militaires, si l'on excepte la brève période 1944-1954 - pendant laquelle le pouvoir a été exercé par un gouvernement réformateur civil. Ce gouvernement fut écrasé par un coup d'Etat dirigé de l'extérieur qui renversa l'unique gouvernement démocratiquement élu de l'histoire du Guatemala, et installa une dictature militaire à laquelle ont succédé depuis lors d'autres dirigeants militaires. La période du gouvernement réformateur fut la seule, depuis la conquête espagnole, pendant laquelle quelques perspectives de réforme agraire et de retour à l'équité parurent s'ouvrir aux peuples indiens.

Depuis le coup d'Etat de 1954, deux mouvements de résistance ont vu leur importance augmenter puis décroître, certains des programmes anti-insurrectionnels et des armes antipersonnelles les plus modernes que l'on connaisse ayant été utilisés pour les écraser.

Les communautés indiennes ont répondu avec circonspection aux appels à la participation que leur lançaient ces mouvements, non parce qu'elles n'étaient pas conscientes de la nécessité d'agir, mais parce qu'elles se défient depuis longtemps et à juste titre des programmes non indiens. Toutefois, de nombreux dirigeants indiens ont été mêlés à divers mouvements paysans et syndicaux, et une organisation, le CUC (Comité pour l'unité des Campesinos), fondée en 1971, était presque entièrement composée d'Indiens, en majorité de paysannes indiennes.

En janvier 1982, les quatre organisations de libération se sont groupées en un front unique, l'Unité révolutionnaire nationale du Guatemala (URNG). Ces quatre organisations sont l'Armée de la guerrilla des pauvres (EGP), les Forces armées rebelles (FAR), l'Organisation du peuple en armes (ORPA) et le Parti guatémaltèque du travail (PGT). Les Indiens sont présents à tous les niveaux de chacune de ces organisations ainsi que de l'organisme de coordination, mais ils ont la majorité - des adhérents comme des dirigeants - dans deux d'entre elles : l'EGP et l'ORPA. Dès sa création, le Front URNG lança un appel en faveur de la formation d'un "front d'unité patriotique nationale, qui serait l'expression de l'alliance la plus large de tout [notre] peuple." En réponse à cet appel, 26 personnalités guatémaltèques en exil, représentant des organisations de masse, ont fondé un tel comité, le CGUP (Comité guatémaltèque d'unité patriotique), qui comprend quatre personnalités officielles de la période réformatrice de 1944-54, notamment Guillermo Toriello Garrido et Carlos Paz Tejada. Le CGUP comprend des dirigeants politiques et syndicaux, des prêtres, des poètes, des professeurs, des journalistes et des paysans, ainsi que les chefs indiens Pablo Ceto, Gabriel Ixmata, Cupertino Sumuc, et Rigoberta Menchu Tum, qui a représenté le Conseil international de traités indiens à la trente-cinquième session de la Sous-Commission.

Cette unité, qui n'a pas de précédent dans l'histoire du Guatemala, est une riposte à l'escalade de violences à laquelle se livrent les militaires guatémaltèques, et dont le chiffre suivant donne une idée : au milieu de 1981, le nombre mensuel des morts civils non combattants atteignait le millier.

Les horribles procédés de mise à mort que, selon des informations, pratiquent les membres de l'armée guatémaltèque, parfois vêtus en civil ou portant un costume indien, ou se faisant passer pour des guerrilleros, ont beaucoup empiré.

Selon des informations, des milliers de soldats ont été mobilisés dans les régions qui ont la population indienne la plus nombreuse - dans les départements d'Alta Verapaz et de Baja Verapaz, Huehuetenango, El Quiché, San Marcos, Solola, Chimaltenango et Sacatepequez.

L'objectif manifeste est de détruire la base organique de la population et de ruiner le régime social sur lequel la population indienne prend appui pour combattre la répression. C'est là le danger le plus grave qui ait jamais menacé les cultures et la vie même des populations autochtones du Guatemala depuis la conquête espagnole. Les villages sont de plus en plus souvent bombardés, parfois au napalm.

Le nombre des morts qu'a calculé la Commission guatémaltèque des droits de l'homme en exil n'a d'autre source que les articles publiés dans la presse guatémaltèque et le compte en est arrêté depuis le 1er juillet, date de proclamation de l'état de siège, depuis laquelle en effet la publication de ce genre d'information n'est plus autorisée. Toutefois, les dizaines de milliers d'Indiens du Guatemala qui se sont réfugiés dans l'Etat de Chiapas, au Mexique, en juillet et en août 1982, sont la preuve que rien n'a changé.

Les réfugiés guatémaltèques qui sont au Mexique vivent dans les conditions les plus rudes et les plus périlleuses. La rigueur de leur sort est à peu près inconnue de la communauté internationale, et les médias n'accordent pas grande attention à la guerre d'extermination que mènent contre eux les militaires guatémaltèques. Eparpillés au coeur de la jungle, sans routes, qu'est l'Etat de Chiapas, ces réfugiés ne reçoivent guère de secours de la communauté internationale.

Des membres de la Sous-Commission ont reçu du Conseil international de traités indiens des exemplaires de plusieurs documents établissant les violations des droits de l'homme dont sont victimes les populations autochtones du Guatemala, notamment un récent rapport d'Amnesty International et un document établi par deux juristes nord-américains, qui renferme des témoignages de réfugiés guatémaltèques vivant au Mexique.

Les représentants autochtones participant à la première réunion du Groupe de travail sur les populations autochtones, qui a eu lieu du 9 au 13 août 1982, ont rédigé et approuvé une résolution qu'ils ont prié le Groupe de travail de transmettre à la Sous-Commission pour étude, et cela a été fait. Le Conseil international de traités indiens, parlant au nom de tous les représentants autochtones qui ont fait cette demande, et au nom de tous ceux qu'il représente, adjure la Sous-Commission d'adopter cette résolution, que voici :

La Sous-Commission,

S'inspirant des principes qu'énoncent la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide;

Notant la décision 36/435 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1981, la résolution 1982/31 de la Commission des droits de l'homme, et les travaux du Rapporteur spécial que la Commission a chargé d'étudier à fond la situation des droits de l'homme au Guatemala;

Gardant à l'esprit les changements qu'a subis le Gouvernement du Guatemala en mars 1982 et l'état de siège proclamé par le nouveau gouvernement le 1er juillet 1982;

Préoccupée par les informations qui font continuellement état de violations flagrantes des droits de l'homme au Guatemala, et en particulier de massacres de populations autochtones et de la destruction de leurs villages et de leurs récoltes;

Convaincue qu'il faut prendre d'urgence des mesures pour établir la réalité des faits concernant la situation actuelle des droits de l'homme au Guatemala, et pour protéger les droits de l'homme de tous ceux qui y vivent;

Exprime la profonde préoccupation que lui inspirent les informations faisant état d'actes de guerre commis par des membres des services guatémaltèques de sécurité contre les populations indiennes autochtones,

Exprime la préoccupation que lui causent les informations relatives au massacre de milliers d'Indiens que perpète depuis mars 1982 l'armée guatémaltèque et au fait que plus d'un million d'Indiens ont été chassés de leurs communautés propres et des centaines de milliers d'entre eux expulsés du territoire national,

Prie le Secrétaire général de communiquer au Rapporteur spécial de la Commission tous les renseignements qu'a reçus la Sous-Commission concernant la situation des droits de l'homme au Guatemala,

Prie en outre le Secrétaire général de porter à la connaissance du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et du Comité international de la Croix-Rouge les renseignements pertinents qu'a reçus la Sous-Commission,

Appelle l'attention du Gouvernement guatémaltèque sur les questions qui ont été soulevées au cours des débats de la Sous-Commission à sa trente-cinquième session et de son Groupe de travail sur les populations autochtones,

Appelle en outre l'attention de tous les gouvernements intéressés sur l'usage qui est fait des armes et matériels militaires qui peuvent être remis au Gouvernement guatémaltèque,

Invite en outre tous les gouvernements et organismes internationaux à prendre en considération le fait que les populations du Guatemala se sont organisées et dans leur quête de justice luttent pour faire respecter à tous les niveaux les droits de l'homme qui sont les leurs.